

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 58

9 janvier 2008

SOMMAIRE

Agora S.à r.l.	2783	International Enterprise Consultants S.A.	2783
Alchemy Finance Holding SA	2782	Jans Trading & Cie, s.à r.l.	2738
Ambitech S.à r.l.	2784	Kapinvest Europe Holding S.A.	2782
Aqualan S.A.	2766	Lara Luxembourg Invest SA	2780
AS24 Luxembourg S.A.	2769	LEVY SOEURS, successeurs	2772
Aubin S.A.	2779	Lubelmet	2784
Auto-Moto Ecole Henri Pierre S.à r.l.	2777	Luxcustoms S.à r.l.	2771
Benny Investments S.A.	2740	Maison Moderne s.à r.l.	2738
Bluelark Property S.à r.l.	2774	Matrix Investments S.A.	2764
Boucherie Meunier S.à r.l.	2779	Mediterranea Finance S.A.	2780
Brasil and International Shareholdings Sàrl	2763	Mediterranea Finance S.A.	2768
Bushlark Property S.à r.l.	2773	Nashville S.à r.l.	2740
Charlton Delux S.à r.l.	2783	New Tech Venture Capital Fund S.C.A.	2764
Constantia S.à r.l.	2753	Nicolas & Heidesch S.à r.l.	2761
C.P.O. International S.A.	2741	Nostro S. à r.l.	2738
Demessy Investment S.A.	2739	Office Chairs Participations	2767
Dewaplus	2771	OIKOPOLIS Participations SA	2743
DIG Investment S.A.	2783	PanEuropean Office Holding (Luxem- bourg) S.à r.l.	2781
Direct Mezzanine 2006 Onshore S.à r.l.	2778	Prestige Gestion et Services S.A.	2778
Domulux S.A.	2782	Ravarani & Cie Bijouterie-Horlogerie	2779
EPI Q2 Münster SP S.à r.l.	2745	Restaurant Holding S.à r.l.	2743
Euro East Construction S.A.	2763	Rigby S.A.	2742
Feilux GmbH	2743	Season International S.A.	2781
Fiduciaire Launach	2781	S&G Ingénierie S.A. Luxembourg	2777
Fonds de Compensation de la Sécurité So- ciale, SICAV-FIS	2770	Shorelark Property S.à r.l.	2775
For You 2, s.à r.l.	2778	Sislark Property S.à r.l.	2772
F.R. Sunrise Holding S.A.	2780	SL Münster SP S.à r.l.	2745
Gargano S.A.	2763	Société de Gestion et de Transactions Im- mobilières Sàrl	2742
GD Invest S.A.	2742	TF International Fund	2771
Greenfield International Holding S.A.	2741	Umbriel S.A.	2782
Greenfield International Holding S.A.	2738	Venusfin	2766
Greyland Holding Sàrl	2740	Wine & Spirit Investment S.A.	2739
HW Invest S.A.	2758	Woodlark Property S.à r.l.	2776
IBI Consult S.à r.l.	2777		
IKB International	2767		

Jans Trading & Cie, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8245 Mamer, 19, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 101.063.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Signature

Référence de publication: 2008000259/2266/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2007, réf. LSO-CL03248. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070170813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2007.

Maison Moderne s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2229 Luxembourg, 9, rue du Nord.
R.C.S. Luxembourg B 34.830.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Signature

Référence de publication: 2008000261/2266/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2007, réf. LSO-CL03241. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070170810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2007.

Nostro S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 3, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 33.649.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Signature

Référence de publication: 2008000262/2266/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2007, réf. LSO-CL03238. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070170808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2007.

Greenfield International Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 25.062.

La société MADAS S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B-107 316, nommée administrateur en date du 8 mai 2006, a désigné Monsieur Christian François, né le 1^{er} avril 1975 à Rocourt (Belgique), employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

La société LOUV S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B-89272, nommée administrateur en date du 8 mai 2006, a désigné Madame Ariane Vigneron, née le 15 octobre 1977 à Vielsalm (Belgique), employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

La société FINDI S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B-107 315, nommée administrateur en date du 8 mai 2006, a désigné Madame Nicole Thirion, née le 5 décembre 1957 à Jamoigne (Belgique), employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Fait le 5 octobre 2007.

Certifié sincère et conforme

GREENFIELD INTERNATIONAL HOLDING S.A.

MADAS S.à r.l. / FINDI S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

C. François / N. Thirion

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2008000346/795/31.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2007, réf. LSO-CL02600. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070171234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2007.

Wine & Spirit Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 111.645.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2007.

C. Doerner

Notaire

Référence de publication: 2008000347/209/12.

(070171147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2007.

Demessy Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 131.701.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 26 novembre 2007

- Madame Natalia Venturini, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, est cooptée en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Valérie Di Bartolomeo, démissionnaire. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

- Mademoiselle Noëlle Piccione est nommée Présidente du Conseil d'Administration.

Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Certifié sincère et conforme

DEMESSY INVESTMENT S.A.

N. Piccione / S. Krancenblum

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008000386/795/20.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2007, réf. LSO-CL03073. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070171476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2007.

Greyland Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 130.644.

Il ressort du contrat intitulé «Sale and Purchase Agreement» portant sur la cession des parts sociales de la société GREYLAND HOLDING Sàrl les transferts de parts sociales suivants:

47 parts sociales détenues par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA, ayant son siège sociale au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en faveur de M. Anthony James McLornan, ayant son adresse professionnelle au Enkalon Industrial Estate, Randalstown Road, Antrim, Co. Antrim, N. Ireland, BT41 4LJ United Kingdom;

11 parts sociales détenues par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA ayant son siège sociale au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en faveur de M. Rory McLornan, ayant son adresse professionnelle au Enkalon Industrial Estate, Randalstown Road, Antrim, Co. Antrim, N. Ireland, BT41 4LJ United Kingdom;

42 parts sociales détenues par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA ayant son siège sociale au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en faveur de M. Mark McLornan, ayant son adresse professionnelle au Enkalon Industrial Estate, Randalstown Road, Antrim, Co. Antrim, N. Ireland, BT41 4LJ United Kingdom.

Luxembourg, le 6 novembre 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008000385/710/24.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03495. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070171402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2007.

Nashville S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 121.581.

Extrait des Résolutions des associés du 29 novembre 2007

Les associés de NASHVILLE S.à r.l. (la «Société»), ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission du gérant suivant avec effet au 26 octobre 2007:
- Thijs van Ingen, gérant de catégorie B;
- d'accepter la démission du gérant suivant avec effet au 5 novembre 2007:
- Oliviero Pelosini, gérant de catégorie C;
- de nommer le gérant suivant avec effet au 26 octobre 2007, et ce pour une durée illimitée:
- gérant de catégorie B: Jan Willem Overheul, né le 4 janvier 1982 à Neerijnen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;
- de nommer le gérant suivant avec effet au 5 novembre 2007, et ce pour une durée illimitée:
- gérant de catégorie C: Roberto Muroli, né le 31 décembre 1968 à Camposampiero, Italie, demeurant professionnellement au 10, Via Gaetano Negri, I-20123 Milan, Italie.

Luxembourg, le 6 décembre 2007.

J. W. Overheul.

Référence de publication: 2008000384/710/23.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2007, réf. LSO-CL02914. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070171394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2007.

Benny Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 55.618.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 26 novembre 2007

- Madame Natalia Venturini employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, est cooptée en tant qu'Administrateur en remplacement de Madame Valérie Di Bartolomeo, démissionnaire.

Elle terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Certifié sincère et conforme
BENNY INVESTMENTS S.A.
P. Mestdagh / N. Piccione
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008000387/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2007, réf. LSO-CL03074. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070171478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2007.

C.P.O. International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 31.895.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 26 mars 2007

les sociétés MADAS S.à r.l., LOUV S.à r.l. et FINDI S.à r.l. ne se représentent pas aux suffrages;

Monsieur Benoît Parmentier, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Mademoiselle Noëlle Piccione, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, et Madame Natalia Venturini, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, sont nommés nouveaux Administrateurs en leur remplacement, pour une période statutaire de 6 ans, leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013;

Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme ayant son siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans, son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Fait à Luxembourg, le 26 mars 2007.

Certifié sincère et conforme
C.P.O. INTERNATIONAL S.A.
B. Parmentier / N. Piccione
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008000388/795/24.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2007, réf. LSO-CL00300. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070171480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2007.

Greenfield International Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 25.062.

—
Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les administrateurs élisent en leur sein un président en la société LOUV S.à r.l., représentée par son représentant permanent Madame Ariane Vigneron. La société LOUV S. à r.l. assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Fait le 5 octobre 2007.

Certifié sincère et conforme
GREENFIELD INTERNATIONAL HOLDING S.A.
MADAS S.à r.l. / FINDI S.à r.l.
Administrateur / Administrateur
C. François / N. Thirion
Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2008000345/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2007, réf. LSO-CL02599. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070171241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2007.

SOGESTIM, Société de Gestion et de Transactions Immobilières Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 32, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 81.535.

—

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 10 octobre 2007

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire du 10 octobre 2007, concernant la société SOCIETE DE GESTION ET DE TRANSACTIONS IMMOBILIERES Sàrl, en abrégé SOGESTIM Sàrl, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 81.535, avec siège social à L-2543 Luxembourg, 32, Dernier Sol, que:

Il a été décidé unanimement d'une cession de parts sociales:

Mr Akdime Samuel Administrateur unique de la société et détenteur de 1% de la société (5 parts sur 500) cède et transporte pour la somme de 500,- € (cinq cents euros) qu'il reconnaît avoir reçu et en donne quittance, la totalité de ses parts soit 1% à la Société anonyme de droit luxembourgeois KPB FINANCE SA, No Registre de Commerce B51064, anciennement KPB FINANCE HOLDING SA, No Registre de Commerce B51064 constituée le 19 avril 1995 et ayant son siège social 32, Dernier Sol à L-2543 Luxembourg.

KPB FINANCE SA devient actionnaire unique de la société SOGESTIM et possède 100% des parts sociales soit 500 parts.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg le 10 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008000349/7687/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, réf. LSO-CL03865. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070171213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2007.

GD Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 117.568.

—

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 8 novembre 2007, acte n° 768 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2008000350/208/13.

(070170821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2007.

Rigby S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 58.042.

—

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration tenu le 22 octobre 2007

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, Monsieur Serge Krancenblum, diplômé M.B.A., demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, est élu Président du Conseil d'Administration. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire l'an 2008.

Certifié sincère et conforme

RIGBY S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008000341/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2007, réf. LSO-CL02519. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070171267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2007.

Restaurant Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 132.529.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 novembre 2007.

P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2008000352/202/12.

(070171164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2007.

OIKOPOLIS Participations SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 13, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 113.876.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 décembre 2007.

P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2008000355/202/12.

(070171137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2007.

Feilux GmbH, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 134.258.

STATUTEN

Im Jahre zweitausend sieben, den sechsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre Probst, mit dem Amtssitz zu Ettelbrück.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts FVB FEICKERT VERWALTUNGS- UND BETEILIGUNGS-GMBH, Handelsregisternummer HRB 3326 beim Amtsgericht in Limburg an der Lahn, mit Sitz in D-35781 Weilburg, Hermann-Stoll-Strasse 1,

hier vertreten durch Herrn Rudolf Reinhard Feickert, Bauingenieur, wohnhaft in D-35781 Weilburg-Gaudernbach, Brückenstrasse 60, geboren am 18. Oktober 1949 in Weilburg (Deutschland),

welcher auf Grund des Paragraphen 5 der Satzungen die Gesellschaft mit seiner alleinigen Unterschrift verpflichten kann.

Welcher Erschienenen den instrumentierenden Notar ersucht die Satzung einer unipersonnellen Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Zwischen der vorgenannten Partei, sowie allen welche in Zukunft Inhaber der hiernach geschaffenen Anteile werden, besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die einschlägigen gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung FEILUX GMBH.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Ettelbrück. Er kann durch einfache Entscheidung der Geschäftsführung in eine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist die Erbringung von Bauleistungen im allgemeinen Ingenieurbau (Hoch-, Tief- und Straßenbau) und Spezialtiefbau sowie der Handel mit Baumaterialien und Baumaschinen aller Art. Weiterer Gegenstand des Unternehmens ist die Erstellung und der Vertrieb von schlüsselfertigen Bauten, insbesondere An- und Verkauf von unbebauten Grundstücken, Beratung, Planung, Herstellung und Vertrieb von Bauten aller Art.

Die Gesellschaft kann weiter sämtliche Geschäfte tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck im Zusammenhang stehen und kann auch sämtliche industrielle, kaufmännische, finanzielle, mobiliare und immobilare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt fünfzigtausend Euro (EUR 50.000,-), aufgeteilt in fünfhundert Anteile von je hundert Euro (EUR 100,-), welche integral von der vorgenannten FVB FEICKERT VERWALTUNGS- UND BETEILIGUNGS-GMBH übernommen werden.

Die Gesellschafterin erklärt und der Notar stellt fest, dass das Kapital voll auf den Namen der Gesellschaft eingezahlt ist.

Art. 7. Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Art. 8. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt, und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sei.

Art. 9. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch die Generalversammlung, welche ihre Befugnisse und die Dauer ihrer Mandate festlegt.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres. Das erste Geschäftsjahr beginnt jedoch erst am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2008.

Art. 11. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres wird durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn und Verlustrechnung aufgestellt.

Das Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten und der gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 12. Durch den Tod eines Gesellschafters erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Art. 13. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, und dessen Abänderungen.

Kosten

Die Kosten welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von zweitausend Euro (EUR 2.000,-).

Ausserordentliche Generalversammlung

Alsdann ist die Gesellschafterin in einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten, und hat, laut entsprechender Tagesordnung, nachfolgende Beschlüsse gefasst:

a) Die Adresse der Gesellschaft befindet sich in L-9053 Ettelbruck, 45, avenue Kennedy;

b) Zu Geschäftsführern der Gesellschaft werden bestimmt:

1) Herr Rudolf Feickert, vorbenannt.

2) Herr Uwe Rose, Straßenbauermeister, wohnhaft in D-56457 Hergenroth, 10, Am Milchborn, geboren am 27. Oktober 1959 in D-57537 Wissen/Sieg.

Die soeben erteilten Mandate bleiben gültig bis zum gegenteiligen Beschluss der Generalversammlung.

Herr Rudolf Feickert kann die Gesellschaft mit seiner alleinigen Unterschrift verpflichten, Herr Uwe Rose kann die Gesellschaft mitsamt der Unterschrift von Herrn Rudolf Feickert verpflichten.

Da nichts weiteres auf der Tagesordnung stand, wurde die Generalversammlung geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Ettelbruck, in der Amtsstube des instrumentierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. R. Feickert, P. Probst.

Enregistré à Diekirch, le 11 décembre 2007. DIE/2007/7872. - Reçu 500 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Ries.

Für gleichlautende Abschrift zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, den 13. Dezember 2007.

P. Probst.

Référence de publication: 2008000977/4917/90.

(070171930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2007.

**SL Münster SP S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. EPI Q2 Münster SP S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 109.980.

In the year two thousand and seven, on the sixth day of November,

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

- SL MUNSTER CAPITAL S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Companies Register under the number B 129.640, with a share capital of twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) incorporated on 11 June 2007 and published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 1799 of 24 August 2007,

Here represented by Ms Elodie Duchêne, lawyer, residing in Luxembourg, acting by virtue of a proxy given on November 5, 2007.

The said proxy, after having been signed *in* *variatur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party declares to be the sole shareholder of EPI Q2 MÜNSTER SP MANAGEMENT S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, incorporated on 26 July 2005, registered with the Luxembourg Companies Register under number B 109.980 and published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1341, page 64343 of 7 December 2005, modified on 25 August 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number ° 453, page 21724.

The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Following the change in the shareholding of the Company, decision to fully restate the articles of association of the Company;
2. Subsequent amendment and restatement of the articles of association of the Company;
3. Change in the composition of the board of directors, acceptance of the resignation of Mr Mark Tagliaferri and decision to grant discharge to Mr. Mark Tagliaferri for his mandate as director of the Company;
4. Confirmation of the status as class A or class B director of each member of the board and appointment of Mrs. Candace Valiunas as new class A director;
5. Miscellaneous.

The sole shareholder requests the notary to document the following resolutions:

First resolution

Following the change in the shareholding of the Company, the sole shareholder resolves to fully amend and restate the articles of association of the Company.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder resolves to amend the Company's articles of incorporation and to restate them, so that they shall henceforth read as follows:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company («société à responsabilité limitée») which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the

ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The purpose of the Company includes in particular the acquisition, development, promotion, sale, management and/ or lease of immovable properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of equities in Luxembourg or foreign companies, having as principal object the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, notes and other debt instruments, which may be convertible or not, except by way of a public offer.

The Company may grant any assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or company in which it has a direct or indirect interest, or any company directly or indirectly controlled by the shareholder of the Company (hereafter referred to as the «Affiliated Company»).

The Company may in particular:

- advance, lend or subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity, with or without security;
- enter into any guarantee, pledge or any other form of security for the performance of any contracts or obligations of the Company or of any Affiliated Company.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination SL MÜNSTER SP S.à.r.l.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the director or in case of plurality of directors, by a decision of the board of directors.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1- Share capital

The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares («parts sociales») of one euro (1.- EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.

6.2- Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3- Transfer of shares

In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.4- Registration of shares

All shares are in registered form and recorded in a shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1- Appointment and removal

The Company is managed by one or more directors (gérant). The director(s) (gérant) does not need to be shareholder(s).

If several directors (gérants) have been appointed, they will constitute a board of directors (Conseil de gérance). In such event, each director (gérant) shall be appointed by the shareholders meeting as a class A director or a class B director.

The director(s) may be revoked ad nutum by the general meeting of shareholders.

7.2- Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), of the board of directors (Conseil de gérance).

7.3- Representation and signatory power

Subject to the provisions of Article 7.3 alinea 2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the director(s) (gérant) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 7.3 shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole director (gérant), and, in case of plurality of directors (gérants), by the joint signature of a class A director and a class B director.

The director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (Conseil de gérance) may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (Conseil de gérance) will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4- Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of directors (Conseil de gérance) may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors (Conseil de gérance) and of the shareholders.

The resolutions of the board of directors (Conseil de gérance) shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director (gérant).

The board of directors (Conseil de gérance) can discuss or act validly only if at least a majority of the directors (gérants) is present or represented at the meeting of the board of directors (Conseil de gérance).

In case of plurality of directors (gérants), resolutions shall be taken by a double majority of the votes of the class A directors and class B directors present or represented at such meeting.

Any class A director may act at any meeting of the board of directors (Conseil de gérance) by appointing in writing another class A director as his proxy. A class A director may also appoint another class A director to represent him by phone to be confirmed at a later stage.

Any class B director may act at any meeting of the board of directors (Conseil de gérance) by appointing in writing another class B director as his proxy. A class B director may also appoint another class B director to represent him by phone to be confirmed at a later stage.

Resolutions in writing approved and signed by all directors (gérants) shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all directors (gérants) may participate in any meeting of the board of directors (Conseil de gérance) by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors (gérants) taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5- Liability of directors

The director(s) (gérant) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital. The majority of the shareholders may, however, in no case oblige any shareholder to increase its participation in the Company.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 20 of the month of

May, at 2pm. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors (Conseil de gérance), exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of statutory auditors.

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts.

11.1- Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the fiscal year having started on the 1st of September 2007, which shall end on the 31st of December 2007.

11.2- Annual accounts

Each year, the director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (Conseil de gérance) prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s).

Art. 12. Distribution of profits. The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution shall be taken by the general meeting of shareholders.

The sole director (gérant) or, in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (Conseil de gérance) may, however and subject to the following conditions, decide to pay interim dividends:

- a) interim accounts shall be drawn-up showing that the funds available for distribution are sufficient;
- b) the amount to be distributed may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles;
- c) the decision of the sole director (gérant) or, in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (Conseil de gérance) to distribute an interim dividend may not be taken more than two months after the date at which the interim accounts referred to under a) above have been made up.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Third resolution

The sole shareholder resolves to accept the resignation of M. Mark Tagliaferri as of 26 October 2007 and to grant discharge to M. Mark Tagliaferri for his mandate as director of the Company.

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to appoint as new director of the Company, with immediate effect and for an unlimited period of time, Mrs. Candace Valiunas, residing at aAIM 100 Piccadilly Street, London W1J 7NH United Kingdom, as class A director (gérante de classe A).

The Company will therefore be managed by four managers:

- a. M. Robert Whitton, born on 5 October 1962 at Romford United Kingdom, residing at aAIM 100 Piccadilly Street, W1J 7NH London United Kingdom, class A director (gérant);

b. Mr. Candace Valiunas, born on 15 April 1952 at New York U.S.A, residing at aAIM 100 Piccadilly Street, W1J 7NH London United Kingdom, class A director (gérante);

c. M. François Pfister, born on 25 October 1961 at Uccle Belgium, résidant at 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg, class B director (gérant); and

d. M. Stéphane Hadet, born on 25 May 1968 at Nancy France, résidant at 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg, class B director (gérant).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le six novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

A comparu:

- SL MUNSTER CAPITAL S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.640, avec un capital social fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), constituée en date du 11 juin 2007 publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n ° 1799 du 24 août 2007,

ici représentée par Mademoiselle Elodie Duchêne, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 5 novembre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante déclare être la seule associée de la société EPI Q2 MÜNSTER SP S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée en date du 26 juillet 2005 enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.980 et publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1341, page 64343 du 7 décembre 2005, modifié le 25 août 2005 et publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n ° 453, page 21724.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Suite au changement dans l'actionnariat de la Société, décision de refondre totalement les statuts de la Société;
2. Subséquente modification et refonte des statuts de la Société;
3. Changement dans la composition du conseil de gérance, acceptation de la démission de M. Mark Tagliaferri et décision de lui accorder décharge de son mandat de gérant de la Société;
4. Confirmation du statut de directeur de classe A et de directeur de classe B de chaque membre du conseil de gérance et nomination de Candace Valiunas en tant que gérante de classe A;
5. Divers.

L'associé unique a prié le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Suite au changement dans l'actionnariat de la Société, les associés décident à l'unanimité de modifier et de refondre totalement les statuts de la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, les associés décident à l'unanimité de modifier et de refondre les statuts de la Société comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

Art. 2. Objet social. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque

forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

L'objet social de la Société inclus également l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes opérations immobilières, en ce inclus, la détention directe ou indirecte de participation dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, d'effets et autres instruments de dette qui pourront être convertibles ou non à condition que l'émission ne soit pas publique.

La Société peut accorder toute assistance, soit par le biais de prêts, garanties ou autres à ses filiales ou aux sociétés avec lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou toutes sociétés directement ou indirectement contrôlées par les actionnaires de la Société (ci-après les «Sociétés Affiliées»).

La Société peut en particulier:

- avancer, prêter ou souscrire ou acheter tout instrument de dette émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, avec ou sans garantie.

- conclure toute garantie, gage ou autre forme de sûreté pour l'exécution de tout contrat ou engagement de la Société ou de Sociétés Affiliées.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination SL MÜNSTER SP S.à r.l.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1- Capital social

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR), toutes entièrement souscrites et libérées.

6.2- Indivisibilité des actions

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3- Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.4- Enregistrement de parts

Toutes les parts sociales sont nominatives et sont inscrites sur un Registre des Actionnaires conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Management.

7.1- Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Dans ce cas, chaque gérant sera nommé par l'assemblée générale des associés soit comme un gérant de classe A, soit comme un gérant de classe B.

Le(s) gérant(s) est/sont révocable(s) ad nutum par l'assemblée générale des associés.

7.2- Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3- Représentation et signature autorisée

Sous réserve des dispositions de l'article 7.3 alinéa 2 ci-dessous, dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du gérant et en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4- Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la double majorité des voix exprimées par les gérants de classe A et de classe B présents ou représentés à ladite réunion.

Tout gérant de classe A pourra agir à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant de classe A comme son représentant. Un gérant de classe A pourra également désigner un autre gérant de classe A pour le représenter par téléphone, cela sera confirmé par écrit par la suite.

Tout gérant de classe B pourra agir à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant de classe B comme son représentant. Un gérant de classe B pourra également désigner un autre gérant de classe B pour le représenter par téléphone, cela sera confirmé par écrit par la suite.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par «conférence call» via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

7.5- Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social. Toutefois, la majorité des associés ne peut en aucun cas obliger un des associés à augmenter sa part sociale.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 20 du mois de mai, à 14.00 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert

pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.

11.1- L'exercice social

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre, excepté pour l'exercice social ayant commencé le 1^{er} septembre 2007, qui terminera le 31 décembre 2007.

11.2- Les comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires.

Art. 12. Distribution des profits. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

La décision de procéder à une distribution, qui portera aussi sur la détermination du montant de cette distribution sera prise par l'assemblée des actionnaires.

Le gérant unique ou dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, le conseil de gérance, pourra cependant décider, sous réserve des conditions suivantes, de procéder à un ou plusieurs versements d'acomptes sur dividendes:

- a) Un état comptable, faisant apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants, doit être établi;
- b) Le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire;
- c) La décision du gérant unique ou dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, du conseil de gérance, de distribuer un acompte ne peut être prise plus de deux mois après la date à laquelle a été arrêté l'état comptable visé au a) ci-dessus.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Troisième résolution

L'associé unique décide d'accepter la démission de M. Mark Tagliaferri en date du 26 octobre 2007 de son mandat de gérant de la Société et de lui donner décharge pour l'exécution de ce mandat.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de nommer en qualité de nouveau gérant de la Société, avec effet immédiat et pour une durée illimitée, Madame. Candace Valiunas, demeurant à aAIM, 100 Piccadilly Street, Londres W1J 7NH, Royaume Uni, en tant que gérante de classe A.

La Société sera ainsi gérée par quatre gérants:

- a) M. Robert Whitton, né le 5 octobre 1962 à Romford Royaume Uni, résidant au 100, Piccadilly Street, W1J 7NH Londres Royaume Uni, gérant de classe A;
- b) Mme Candace Valiunas, née le 15 avril 1952 à New York U.S.A, résidant au 100, Piccadilly Street, W1J 7NH Londres Royaume Uni, gérante de classe A;
- c) M. François Pfister, né le 25 octobre 1961 à Uccle Belgique, résidant au 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg, gérant de classe B; et
- d) M. Stéphane Hadet, né le 25 mai 1968 à Nancy France, résidant au 20, avenue Monterey, L-2016 Luxembourg, gérant de classe B.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Signé: E. Duchêne, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2007, Relation: LAC/2007/35508. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008000945/242/443.

(070171768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2007.

Constantia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte-Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 134.273.

— STATUTES

In the year two thousand seven, on the twenty-second of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

FORUM EUROPEAN REALTY INCOME III, L.P., a limited partnership having its registered office at C/O WALKERS SPV LIMITED, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands

Here represented by Isabelle Rosseneu, with professional address in Luxembourg, pursuant to a proxy give under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company under the name CONSTANTIA S.à r.l. («société à responsabilité limitée») which is hereby established as follows:

Art. 1. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name CONSTANTIA S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing party and all persons who will become members thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations directly or indirectly, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures within the limits of law. It may lend funds including the proceeds of such borrowings and issues to its subsidiaries, affiliated companies, companies of the same group or to any other company or entity it has a direct or indirect financial or other interest in. It may also give guarantees or other securities in favour of, or grant any financial or other assistance to, its subsidiaries, affiliated companies, companies of the same group or to any other company or entity it has a direct or indirect financial or other interest in.

In a general fashion it may grant assistance to subsidiaries, affiliated companies, companies of the same group or to any other company or entity it has a direct or indirect financial or other interest in, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) divided into one hundred twenty-five (125) shares with a par value of one hundred Euro (€ 100.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the members adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Art. 6. Each share entitles its owner to a proportionate right in the Company's assets and profits.
The shares may be pledged by the members.

Art. 7. Shares are freely transferable among members. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-members is subject to the consent of members representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 8. The Company will be managed and administrated by one or several managers, whether shareholders or not (the «Manager(s)»). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the «Board of Managers»), composed of one or more Managers A and one or more Managers B.

Each Manager is appointed for a limited or unlimited duration by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

While appointing the Managers, the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, set (s) their number, the duration of their tenure.

The Company will be bound in all circumstances by the sole signature of the sole manager or, in the case of plurality of managers, by the joint signatures of a Manager A and Manager B. The Company will be bound by the sole signature of a Manager B for all financial transaction inferior to EUR 10,000.-.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to remove a Manager, with or without cause. Each Manager may resign as well. The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders decide upon the compensation of each Manager.

Art. 9. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Art. 10. Each member may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of members through a special proxy.

Art. 11. Decisions by members are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by the law of 10th August 1915 on commercial companies as amended (the «Law») in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing members taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another, the participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of members of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of members of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to members to their address appearing in the register of members held by the Company at least eight days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the members at their addresses inscribed in the register of members held by the Company at least eight days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Collective decisions are generally only valid if they are adopted by the votes representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the articles of association are to be taken by a majority of the members representing at least three quarters of the issued share capital.

In case the Company has more than 25 members, an annual general meeting of members has to be held each year on 31st May at 10:00 A.M. at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting.

Art. 12. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 13. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

Art. 14. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Art. 15. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members.

The share premium account may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members. The general meeting of members may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 16. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be members and who are appointed by the general meeting of members who will specify their powers and remunerations.

Art. 17. If, and as long as one member holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the Law; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the Law are applicable.

Art. 18. For anything not dealt with in the present articles of association, the members refer to the relevant legislation.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for by article 183 of the Law have been observed.

Special disposition

The first fiscal year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2007.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up 125 (one hundred and twenty-five) shares with a par value of EUR 100.- (one hundred euro) each. Proof of the transfer has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,500.- (one thousand five hundred euro).

Extraordinary general meeting

The single member has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte-Zithe.
2. The following persons are appointed managers to the Company, for an undetermined period:

Class A Managers:

- Mr William Strong, Company Director, professionally residing at 150 Washington Ave, Suite 203, Sante Fe, NM 87501, USA
- Mr Andrew Walker, Company Director, residing in 23 Berkerley Square, London, United Kingdom
- Mr David Karp, Company Director, professionally residing at 8 Sound Shore Drive, Suite 304, Greenwich, CT 06830, USA

Class B Managers:

- Mr Johan Dejans, Company Director, professionally residing at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg
- ATC MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.à r.l., with registered address at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

FORUM EUROPEAN REALTY INCOME III, L.P., un limited partnership, ayant son siège social à C/O WALKERS SPV LIMITED, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands,

Ici représentée par Isabelle Rosseneu, demeurant professionnellement à Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant agissant ès-qualités a demandé au notaire soussigné d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination de CONSTANTIA S.à r.l. qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés une société à responsabilité limitée sous la dénomination de CONSTANTIA S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales relevantes.

Art. 2. L'objet de la Société est la détention de participations, directement ou indirectement, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou tout autre moyen, de même que le transfert par vente, échange ou tout autre moyens d'actions, d'obligations, de certificats de créance, ou autres titres de n'importe quel type, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations ou de certificats de créance dans les limites fixées par la loi. Elle peut prêter des fonds, comprenant le produit de ces emprunts ou émissions, à ses filiales, sociétés affiliées, sociétés du même groupe ou à toute autre société ou entité dans lesquelles elle a un intérêt financier ou un intérêt d'une autre nature direct ou indirect. Elle peut également fournir des garanties ou autres sûretés en faveur de ses filiales, sociétés affiliées, sociétés du même groupe ou toute autre société ou entité dans lesquelles elle a un intérêt financier direct ou indirect, ou un intérêt d'une autre nature ou leur accorder une aide financière ou d'une autre nature.

D'une manière générale elle peut prêter assistance par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société filiale, société affiliée, société du même groupe ou toute autre société ou entité dans laquelle la Société a un intérêt financier direct ou indirect ou un intérêt d'une autre nature, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de son objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance.

Art. 5. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué par résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification de ces statuts.

Art. 6. Chaque part sociale donne droit à une part proportionnelle de l'actif social et des bénéfices de la Société.
Les parts sociales peuvent être données en gage par les associés.

Art. 7. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

Art. 8. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) «Gérant(s)»). Si plusieurs gérants sont nommés, les gérants constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»), composé d'un ou de plusieurs Gérants A et d'un ou de plusieurs Gérants B.

Chaque Gérant est nommé avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés.

Lors de la nomination des Gérants, l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés, fixe leur nombre, la durée de leur mandat.

La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique, ou lorsqu'il y a plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B. La Société est valablement engagée par la signature unique d'un gérant B pour toutes transactions financières inférieures à EUR 10.000,-

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un Gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque Gérant peut également se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décidera de la rémunération de chaque Gérant.

Art. 9. Le ou les gérants ne sont pas tenus personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions des associés sont prises, dans les formes et aux majorités prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»), par écrit (dans la limite permise par la Loi) ou lors d'assemblées y compris les assemblées par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication permettant à toutes les personnes prenant part à l'assemblée de s'entendre les unes les autres et de communiquer ensemble, la participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle assemblée. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution écrite valablement prise (le cas échéant) représente l'organe des associés de la Société dans son entièreté.

Les assemblées sont convoquées par un avis envoyé aux associés par lettre recommandée à l'adresse figurant dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit jours avant la date de l'assemblée. L'assemblée pourra être tenue sans qu'un avis de convocation ne soit envoyé si l'entièreté du capital social de la Société est représentée à cette assemblée.

En cas de résolutions écrites, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions deviennent effectives sur accord de la majorité tel que prévu par la loi sur les décisions collectives (ou conformément aux exigences de majorité à la date de la résolution concernée). Une résolution écrite unanime peut être prise à tout moment sans préavis.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social émis.

Dans l'hypothèse où la Société est composée de plus de 25 associés, une assemblée générale annuelle des associés sera tenue tous les ans, le 31 mai à 10.00 heures, au siège social de la Société, ou à tout autre lieu qui sera indiqué dans l'avis de convocation.

Art. 12. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 13. Chaque année, à la fin de chaque année sociale, le gérant, ou le cas échéant, le conseil de gérant établit les comptes annuels.

Art. 14. Les états financiers sont disponibles au siège social de la Société pour tout associé.

Art. 15. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale. Les associés peuvent décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 16. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 17. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi sont d'application.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prescrites à l'article 183 de la Loi ont été remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

Souscription et Paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré 125 (cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution s'élève à approximativement à EUR 1.500,- (mille cinq cents euros).

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique a pris les résolutions suivantes immédiatement après la constitution:

1. Le siège social de la Société est fixé à L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte-Zithe.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants pour une durée indéterminée:

Gérants de classe A:

- Monsieur William Strong, administrateur de sociétés, résidant professionnellement à 150 Washington Ave, Suite 203, Sante Fe, NM 87501, USA
- Monsieur Andrew Walker, administrateur de sociétés, résidant à 23 Berkerley Square, Londres, Royaume-Uni,
- Monsieur David Karp, administrateur de sociétés, resident professionnellement à 8 Sound Shore Drive, Suite 304, Greenwich, CT 06830, USA

Gérants de classe B:

- Monsieur Johan Dejans, administrateur de sociétés, résidant professionnellement à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg
- ATC MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.à r.l., ayant son siège social à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: I. Rosseneu, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2007, Relation: LAC/2007/38114. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008000958/242/298.

(070172099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2007.

HW Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 359, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 134.265.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le seize novembre.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch,

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Eric Watlet, administrateur de sociétés, demeurant à B-6724 Orsinfain, 11, rue du Moreau,
 - 2.- Monsieur Arnaud Watlet, administrateur de sociétés, demeurant à B-6769 Gêrouville, 215, Vieille Rue,
- Ici représentés par Monsieur Laurent Hiter, employé privé, demeurant à F-Boust,

En vertu de deux procurations sous seing privé datées du 9 novembre 2007,

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par leur porteur et le notaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire soussigné de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de HW INVEST S.A.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires.

Cette société aura son siège social à Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique en tout autre endroit de la même localité. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si en raison d'événements politiques ou de guerre, ou plus généralement en cas de force majeure, il y avait obstacle ou difficulté à l'accomplissement des actes qui doivent être exécutés au siège ci-dessus fixé, le Conseil d'Administration ou l'administrateur unique, en vue d'éviter de compromettre la gestion de la société, pourra transférer provisoirement le siège social dans un autre pays mais le siège sera retransféré au lieu d'origine dès que l'obstacle ayant motivé son déplacement aura disparu.

Pendant le transfert provisoire, la société conservera la nationalité luxembourgeoise et restera soumise à la législation luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'associé unique.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine et autres droits s'attachant à ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets et autres droits s'attachant à ces brevets ou pouvant les compléter, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets. Elle pourra emprunter et accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,-) euros, représenté par cent (100) actions, d'une valeur nominale de trois cent dix (310,-) euros chacune.

Les actions sont au porteur, sauf lorsque la loi en décide autrement.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Art. 4. Tant que la société ne compte qu'un associé unique, elle peut être administrée par un administrateur unique, qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la société.

Si la société compte plus qu'un actionnaire, elle sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins. La durée du mandat est de six ans au plus.

Ils sont révocables en tout temps par l'assemblée générale. Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Toute référence dans les statuts au conseil d'administration sera considérée automatiquement comme une référence à l'administrateur unique tant que la société ne compte qu'un seul associé.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, elle doit désigner un représentant permanent qui la représentera, conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Art. 5. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour faire tous actes d'administration et de disposition qui intéressent la société; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence; il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le Conseil d'Administration désigne son président. Il ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Ses décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Seront réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification.

Le Conseil peut, conformément à l'article 60 de la loi concernant les sociétés commerciales, déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne la gestion à des admi-

nistrateurs, directeurs, gérants et autres, associés ou non-associés, dont la nomination, la révocation et les attributions sont réglées par le Conseil d'Administration.

La responsabilité de ces agents à raison de leur gestion se détermine conformément aux règles générales du mandat.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration impose au Conseil d'Administration l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués aux délégués.

La société se trouve engagée valablement soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, ou encore par la signature de l'administrateur unique.

Les actions judiciaires tant en demandant qu'en défendant seront suivies au nom de la société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué ou de l'administrateur unique.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un commissaire au moins, il est nommé pour un terme de six ans au plus.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Par dérogation le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mil huit.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier samedi du mois de juin à 11 heures, au siège social ou en tout autre endroit à désigner dans les convocations.

Si ce jour était un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Le Conseil d'Administration peut exiger que, pour assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions en effectue le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par un mandataire.

Art. 10. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Seront réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification.

Art. 11. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Pour le cas où il n'existe qu'un associé unique, celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Art. 12. La société peut à tout moment être dissoute par décision de l'assemblée générale votant dans les conditions de présence et de majorité prévues par la loi et par les statuts en matière de modifications des statuts ne touchant pas à l'objet ou à la forme de la société.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants déclarent souscrire les cent (100) actions comme suit:

1.- Monsieur Eric Watlet, cinquante actions	50
2.- Monsieur Arnaud Watlet, cinquante actions	50
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille (31.000,-) euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de mille cinq cents (1.500,-) euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social, et représentés comme dit ci-avant, ont pris les résolutions suivantes:

- 1) L'adresse du siège social de la société est fixée à L-1941 Luxembourg, 359, route de Longwy.

2) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre:

Monsieur Eric Watlet, préqualifié,

Monsieur Arnaud Watlet, préqualifié,

Mademoiselle Catherine Gilles, employée privée, demeurant à B-6769 Géroville, 215, Vieille Rue,

Madame Martine Flamion, employée privée, demeurant à B-6724 Orsinaing, 11, rue du Moreau.

La durée de leur mandat est fixée à six ans.

La rémunération des administrateurs est fixée par l'assemblée générale annuelle.

3) Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire: la société SV SERVICES S.A.R.L., ayant son siège social à L-4963 Clémency, 8, rue Haute.

La durée de son mandat est fixée à six ans.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Hiter, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 20 novembre 2007, Relation: MER/2007/1675. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 décembre 2007.

U. Tholl.

Référence de publication: 2008000966/232/142.

(070172031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2007.

Nicolas & Heidesch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8811 Bilsdorf, 26, rue Abbé Neuens.

R.C.S. Luxembourg B 134.267.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Rambrouch,

Ont comparu:

1.- Monsieur Philippe Nicolas, employé privé, demeurant à L-8811 Bilsdorf, 26, rue Abbé Neuens,

2.- Madame Karin De Kroon, employée privée, demeurant à L-8811 Bilsdorf, 26, rue Abbé Neuens,

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêtés les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de NICOLAS & HEIDESCH S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 2. Le siège social est fixé dans la Commune de Rambrouch.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de construction.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles et financières, pouvant se rattacher directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (Eur 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125,-) euros chacune.

Art. 6 . Cession - transmission. Si un associé a l'intention de transférer tout ou partie de la propriété des droits attachés à ses parts sociales par quelque mode juridique que ce soit, tel que, notamment, vente, apport, donation, échange, liquidation, constitution d'un droit réel, à titre universel ou particulier, ou en cas de liquidation judiciaire ou de liquidation amiable, il devra préalablement proposer ces parts sociales en bloc, par lettre recommandée, aux autres associés pour

acquisition. Cette notification sera adressée au siège de la société, laquelle fera transmettre l'offre aux associés concernés sans retard.

Le prix de cession des parts sociales sera déterminé conformément aux principes de révision appliqués par les réviseurs d'entreprises au Grand-Duché de Luxembourg pour l'évaluation des entreprises, en tenant plus particulièrement compte de l'actif net de la société, y compris le savoir-faire apporté respectivement par les associés.

En cas de succession suite au décès d'un des associés, les associés restants ont également un droit de préemption sur les participations du défunt dans la société sous rubrique. La valeur des parts sociales que le défunt a détenue dans la société est fixée suivant les modalités définies ci-avant pour le cas de transfert de parts sociales.

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérant(s).

L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs du ou des gérant(s).

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, la faillite ou la déconfiture d'un des associés. En cas de décès d'un des associés, la société continuera entre le ou les associé(s) survivant(s) et les héritiers de l'associé décédé. La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part sociale et les copropriétaires d'une part devront désigner l'un d'eux pour les représenter au regard de la société.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 10. En cas de dissolution, la société sera dissoute et la liquidation sera faite conformément aux prescriptions légales.

Art. 11. Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, les associés se soumettent à la législation en vigueur.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2007.

Souscription

Les parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées comme suit:

- par Monsieur Philippe Nicolas, prredit, quatre-vingt et onze parts sociales	91
- par Madame Karin De Kroon, prredit, neuf parts sociales	9
Total: cent parts sociales	100

La libération du capital social a été faite par des versements en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (Eur 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Déclaration

La société étant constituée entre les époux Nicolas-De Kroon, la présente société est à considérer comme société familiale conformément à l'article 7 de la loi du 29 décembre 1971.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à mille (1.000,-) euros

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants qualifiés ci-avant représentant l'intégralité du capital social souscrit se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 2.- Est nommé gérant Monsieur Philippe Nicolas, préqualifié.
- 3.- La société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique.
- 4.- L'adresse du siège social est fixé à L-8811 Bilsdorf, 26, rue Abbé Neuens.

Dont acte, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signés le présent acte avec le notaire.

Signé: Nicolas, De Kroon, L. Grethen.

Enregistré à Redange, le 5 décembre 2007, Relation: RED/2007/1269. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 14 décembre 2007.

L. Grethen.

Référence de publication: 2008000967/240/83.

(070172048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2007.

Gargano S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 86.405.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2007.

Pour le Conseil d'Administration

G. Schneider / P. Schmit

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008000849/535/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2007, réf. LSO-CL02744. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070171561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2007.

Brasil and International Shareholdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 4.654.

Constituée sous la forme d'une société anonyme et sous la dénomination de NAN-HOLDING S.A. par-devant M^e Paul Manternach, notaire alors de résidence à Capellen, en date du 24 juin 1950, acte publié au Mémorial C n° 60 du 27 juillet 1950, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant M^e André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 juin 2001, acte publié au Mémorial C n° 1175 du 15 décembre 2001.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BRASIL AND INTERNATIONAL SHAREHOLDINGS S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008000847/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2007, réf. LSO-CL00898. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070171563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2007.

Euro East Construction S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 101.066.

Constituée par-devant Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 2 juin 2004, acte publié au Mémorial C n° 768 du 27 juillet 2004.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EURO EAST CONSTRUCTION S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008000842/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2007, réf. LSO-CL03245. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070171566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2007.

Matrix Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 86.665.

Le bilan au 31 décembre 2006 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
MATRIX INVESTMENTS S.A.

Signature

Référence de publication: 2008000833/1022/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, réf. LSO-CL03751. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070171887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2007.

New Tech Venture Capital Fund S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 74.725.

In the year two thousand and seven, on the twenty-sixth day of November.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of NEW TECH VENTURE CAPITAL FUND S.C.A. with registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg duly registered with the Luxembourg Trade Register under section B number 74.725, incorporated by a deed of Maître Edmond Schroeder, then notary residing in Mersch, on March 20, 2000 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C dated April 27, 2000, number 311. The Articles have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on December 21, 2006.

The meeting is opened at 15.00 and presided over by Mr. Yannick Deschamps, Lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs. Stéphanie Guérisse, Attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg

The meeting elects as scrutineer Mrs. Hélène Subtil, Lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman then declared and requested the notary to declare the following:

I. that all the shares being registered shares, the present meeting has been convened by registered mail to all the shareholders on October 31, 2007.

II. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be annexed to this document to be filled with the registration authorities.

III. It appears from the attendance list, that out of 12, 122 Ordinary Shares in circulation 10,425 Ordinary Shares are present or represented,

that out of 1 Manager Share in circulation one (1) Manager's share is present or represented,

that out of 2,478 Participating Shares in circulation, 2,478 Participating Shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting could validly decide on all items of the agenda.

IV. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1 Formalisation of the cancellation of the redeemed shares, corresponding reduction of capital and amendment of Article 5 (b) of the Articles of Incorporation as follows:

«(b) The issued capital is set at forty-nine thousand two hundred euro (EUR 49,200.-), represented by one fully paid Manager's share with a par value of twenty thousand euro (EUR 20,000.-), by twelve thousand one hundred twenty-two (12,122) fully paid Ordinary Shares with a par value of two euro (2.- EUR) and by two thousand four hundred seventy-eight (2,478) fully paid Participating Shares with a par value of two euro (2.- EUR).»

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

First resolution

The meeting resolves to formalize the cancellation of five thousand six hundred fifty-three (5,653) redeemed Ordinary Shares and of nine hundred twenty-one (921) redeemed Participating Shares and resolves to reduce the capital accordingly to forty nine thousand two hundred euro (EUR 49,200.-).

Accordingly, the meeting decides to amend the Article 5 (b) of the Articles of Incorporation as follows:

«(b) The issued capital is set at forty-nine thousand two hundred euro (EUR 49,200.-), represented by one fully paid Manager's share with a par value of twenty thousand euro (EUR 20,000.-), by twelve thousand one hundred twenty-two (12,122) fully paid Ordinary Shares with a par value of two euro (2.- EUR) and by two thousand four hundred seventy-eight (2,478) fully paid Participating Shares with a par value of two euro (2.- EUR).»

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, present deed it worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de NEW TECH VENTURE CAPITAL FUND S.C.A avec siège social à Luxembourg, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg dûment enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 74.725 et constituée suivant acte notarié de M^e Edmond Schroeder le 20 mars 2000, notaire de résidence à Mersch à l'époque, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C daté du 27 avril 2000, numéro 311. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 21 décembre 2006.

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur Yannick Deschamps, Juriste, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Stéphanie Guérisse, Avocat à la Cour, de résidence professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Hélène Subtil, Juriste, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le Président expose et prie alors le notaire instrumentant d'acter comme suit:

I.- Que toutes les actions étant nominatives, la présente Assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des lettres recommandées envoyées aux actionnaires en date du 31 octobre 2007.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux sont indiqués sur une liste de présence signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

III.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que sur les 12.122 Actions Ordinaires en circulation, 10.425 Actions Ordinaires sont présentes ou représentées,

sur 1 action de Commandité en circulation, une (1) action de Commandité est présente ou représentée,

sur les 2.478 Actions de Participation en circulation, 2.478 Actions de Participation sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV.- Que l'ordre du jour est le suivant:

Agenda:

1. Formalisation de l'annulation d'actions rachetées, réduction du capital en conséquence et amendement de l'Article 5 (b) des Statuts comme suit:

«(b) Le capital émis est fixé à quarante-neuf mille deux cents euros (EUR 49.200.-), représenté par une action de Commandité entièrement libérée détenue par le Gérant d'une valeur nominale de vingt mille euros (20.000.- EUR), par douze mille cent vingt-deux (12.122) Actions Ordinaires entièrement libérées d'une valeur nominale de deux euros (2.- EUR) et par deux mille quatre cent soixante-dix-huit (2.478) Actions de Participation entièrement libérées d'une valeur nominale de deux euros (2.- EUR).»

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de formaliser l'annulation de cinq mille six cent cinquante-trois (5.653) Actions Ordinaires et neuf cent vingt et une (921) Actions de Participation, et de réduire le capital social en conséquence jusqu'à quarante-neuf mille deux cents (EUR 49.200.-).

En conséquence, l'Assemblée décide d'amender l'Article 5 (b) des Statuts comme suit:

«(b) Le capital émis est fixé à quarante-neuf mille deux cents euros (EUR 49.200.-), représenté par une action de Commandité entièrement libérée détenue par le Gérant d'une valeur nominale de vingt mille euros (20.000.- EUR), par douze mille cent vingt-deux (12.122) Actions Ordinaires entièrement libérées d'une valeur nominale de deux euros (2.- EUR) et par deux mille quatre cent soixante-dix-huit (2.478) Actions de Participation entièrement libérées d'une valeur nominale de deux euros (2.- EUR).»

A la demande des comparants, le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait loi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Y. Dechamps, S. Guérisse, H. Subtil, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2007, Relation: LAC/2007/38806. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008000978/242/110.

(070171775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2007.

Aqualan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 38.398.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 6 novembre 2007

Résolution

L'assemblée ratifie la cooptation de Mme Emanuela Corvasce, décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 18 septembre 2007.

Le mandat des administrateurs venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2007 comme suit:

MM. Marco Gostoli, employé privé, demeurant à Luxembourg, président

Paolo Dermitzel, économiste, demeurant à Cureglia (Suisse) administrateur-délégué;

Mme Emanuela Corvasce, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de nommer pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2007:

D.M.S. & ASSOCIES S.à r.l., 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008000678/24/25.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2007, réf. LSO-CL03589. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070171626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2007.

Venusfin, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 45.406.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 4 décembre 2007 à 10.00 heures au siège social

Le conseil décide, après délibération, d'appeler à la fonction de Président du conseil d'administration Monsieur Claude Defendi, né le 13 mars 1958 à Differdange, résidant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
 SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme
 Banque Domiciliataire
 Signatures

Référence de publication: 2008000672/24/18.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2007, réf. LSO-CL03596. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070171618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2007.

Office Chairs Participations, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.892.150,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 72.278.

—
 Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des associés tenue de manière extraordinaire le 24 juillet 2007

Résolution

Le mandat des gérants et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période de deux ans venant à échéance à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2007 comme suit:

Conseil de gérance:

- M. Claude Defendi, employé privé, demeurant à Luxembourg, gérant;
 Sandro Capuzzo, employé privé, né le 14 décembre 1958 à Trieste (Italie), demeurant au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, gérant.

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait conforme

OFFICE CHAIRS PARTICIPATIONS S.à.r.l., Société à responsabilité limitée

Signature / Signature

Un gérant / Un gérant

Référence de publication: 2008000676/24/24.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2007, réf. LSO-CL03594. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070171623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2007.

IKB International, Société Anonyme.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 12, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 17.018.

—
 Angaben zum Verwaltungsrat der IKB INTERNATIONAL S.A.

Verwaltungsratsmitglieder:

Gesellschaftsorgan: Verwaltungsrat

Name: Glüder Vorname(n): Dieter Werner

Geburtsdatum: 2. August 1955

Amtsausführung: Mitglied des Verwaltungsrates

Privat- oder Berufsadresse der Privatperson:

1, Wilhelm-Bötzkes-Strasse, D-40474 Düsseldorf

Dauer des Mandats: bis 2012, Bestelldatum: 9. Oktober 2007

Mit Beschluss der Außerordentlichen Generalversammlung der IKB INTERNATIONAL vom 8. Oktober 2007 wird Herr Dr. Glüder mit Wirkung ab 9. Oktober 2007 einstimmig zum Mitglied des Verwaltungsrates der IKB INTERNATIONAL gewählt.

Name: Guthoff Vorname(n): Markus

Geburtsdatum: 12. Mai 1964

Amtsausführung: Mitglied des Verwaltungsrates

Privat- oder Berufsadresse der Privatperson:

1, Wilhelm-Bötzkes-Strasse, D-40474 Düsseldorf

Dauer des Mandats: bis 2012, Bestelldatum: 1. April 2007

Herr Dr. Guthoff scheidet am 15. Oktober 2007 aus dem Vorstand der IKB DEUTSCHE INDUSTRIEBANK AG aus und legt sein Amt als Vorsitzender und Mitglied des Verwaltungsrates der IKB INTERNATIONAL mit Wirkung zum gleichen Tag nieder.

Name: Güth Vorname(n): Wolfgang

Geburtsdatum: 6. April 1954

Amtsausführung: Mitglied des Verwaltungsrates

Privat- oder Berufsadresse der Privatperson:

12, rue Erasme, L-1468 Luxembourg

Dauer des Mandats: bis 2012, Bestelldatum: 6. November 2007

Mit Beschluss der Außerordentlichen Generalversammlung der IKB INTERNATIONAL vom 6. November 2007 wird Herr Güth einstimmig zum Mitglied des Verwaltungsrates der IKB INTERNATIONAL gewählt.

Name: Kanzler Vorname(n): Marc

Geburtsdatum: 20. September 1962

Amtsausführung: Mitglied des Verwaltungsrates

Privat- oder Berufsadresse der Privatperson:

1, Wilhelm-Bötzkes-Strasse, D-40474 Düsseldorf

Dauer des Mandats: bis 2012, Bestelldatum: 6. November 2007

Mit Beschluss der Außerordentlichen Generalversammlung der IKB INTERNATIONAL vom 6. November 2007 wird Herr Dr. Kanzler einstimmig zum Mitglied des Verwaltungsrates der IKB INTERNATIONAL gewählt.

Name: Wagner Vorname(n): Claus-Dieter

Geburtsdatum: 3. Oktober 1953

Amtsausführung: Mitglied des Verwaltungsrates

Privat- oder Berufsadresse der Privatperson:

1, Wilhelm-Bötzkes-Strasse, D-40474 Düsseldorf

Dauer des Mandats: bis 2012, Bestelldatum: 7. Juni 2006

Mit Beschluss der Außerordentlichen Generalversammlung der IKB INTERNATIONAL vom 4. Dezember 2007 wird Herr Wagner als Mitglied des Verwaltungsrates der IKB INTERNATIONAL mit Wirkung zum gleichen Tag abberufen.

Luxemburg, den 4. Dezember 2007.

IKB INTERNATIONAL

W. Güth / U. Krusch

Référence de publication: 2008000681/31/57.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2007, réf. LSO-CL03177. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070171671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2007.

Mediterranea Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 80.451.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 28 novembre 2007

Résolutions

L'assemblée ratifie la cooptation de Madame Sylvie Goffin décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 17 juillet 2007.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2007 comme suit:

Conseil d'administration:

- MM. Marco Gostoli, employé privé, né le 8 juillet 1960 à Pordenone (Italie), demeurant à 19-21, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;
Pascal Verdin-Pol, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Mme Sylvie Goffin, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008000684/24/27.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2007, réf. LSO-CL03410. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070171641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2007.

AS24 Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 53.072.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire tenue extraordinairement
au siège social le 14 septembre 2007 à 10 heures*

A l'unanimité, il a été décidé ce qui suit:

1- Réélection d'un membre du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de six ans:

Est réélu Administrateur:

- Monsieur Howe Christian, Administrateur, né le 31 mai 1972 à Berlin (Allemagne), demeurant au 11, Rue de Wezembeek - B-3038 Tervuren (Belgique).

Est réélu Commissaire aux Comptes:

- ERNST & YOUNG S.A., société ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall - L-5365 Munsbach (Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le N° B47.771.

2- L'Assemblée accepte la démission de trois membres du Conseil d'Administration:

- Monsieur Fayoux Jean-Marc, Administrateur, né le 6 mars 1952 à Poitiers (France), demeurant au 15, rue des Hibiscus - F-92500 Rueil Malmaison (France).

- Monsieur Sturtewagen Koen, Administrateur, né le 25 août 1965 à Aalter (Belgique), demeurant au 14, Van Caenhemstraat - B-9000 Gent (Belgique).

- Monsieur Macaire François, Administrateur, né le 25 juin 1947 à Paris (France), demeurant au 35, rue Cortambert - F-75016 Paris (France).

L'Assemblée élit en remplacement:

- Monsieur Sachet Pierre-Yves, Administrateur, né le 23 juin 1966 à Neuilly-sur-Seine (France), demeurant au 50, boulevard Douville -F- 35400 Saint Malo (France).

- Monsieur Mengus Marc, Administrateur, né le 18 avril 1962 à Saverne (France), demeurant au 3, rue Huchette - F-44100 Nantes (France).

3- Le Conseil d'Administration décide de réélire Monsieur Howe Christian, aux fonctions d'Administrateur-Délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

4- Le Conseil d'Administration accepte la démission des Administrateurs-Délégués, Monsieur Fayoux Jean-Marc et Monsieur Sturtewagen Koen.

Le Conseil d'Administration décide d'élire en remplacement Monsieur Sachet Pierre-Yves et Monsieur Mengus Marc avec tous pouvoirs pour engager la société par leurs seules signatures.

5- Les mandats des nouveaux membres du Conseil d'Administration, des Administrateurs-Délégués et du Commissaire aux Comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013.

6- Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le Président, le Secrétaire et le Scrutateur.

P.-Y. Sachet / C. Howe / M. Mengus

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Référence de publication: 2008000677/642/44.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2007, réf. LSO-CL03457. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070171722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2007.

**Fonds de Compensation de la Sécurité Sociale, SICAV-FIS, Société d'Investissement à Capital Variable -
Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 129.879.

*Constatation de modification de la composition du Conseil d'Administration de la Société
conformément au code des assurances sociales*

La Société existe et a été créée conformément à l'article 263-9 du code des assurances sociales (le CAS) et est soumise, pour ce qui concerne notamment les règles de composition de son conseil d'administration (le Conseil d'Administration), aux dispositions du CAS.

Conformément à l'article 263-9 du CAS, les membres effectifs du conseil d'administration visé à l'article 263-4 du CAS, c'est-à-dire les membres du conseil d'administration du Fonds de compensation commun au régime général de pension (le FDC), établissement de droit public créé par la loi du 6 mai 2004 sur l'administration du patrimoine du régime général de pension, et les membres externes du comité d'investissement prévu à l'article 263-5, alinéa 3 du CAS, composent le Conseil d'Administration.

Conformément à l'article 263-4 alinéa 4 du CAS, la présidence du Conseil d'Administration est exercée par le président du comité-directeur de la Caisse de pension des employés privés ou en son absence par le président du comité-directeur de l'Etablissement d'assurance contre la vieillesse et l'invalidité.

Il résulte, par application des articles 263-9, 263-4 et 263-5 du CAS que, avec effet au 15 octobre 2007:

(1) Monsieur Pierre Mores n'est plus membre et président du Conseil d'Administration,

(2) Monsieur Robert Kieffer, né le 8 novembre 1953 à Luxembourg et résidant à L-2227 Luxembourg, 34, avenue de la Porte Neuve, est nommé en tant que membre et président du Conseil d'Administration,

conformément à l'arrêté grand-ducal du 15 octobre 2007 (Mémorial B - N° 87 du 7 novembre 2007).

En conséquence de ce qui précède, le Conseil d'Administration est désormais composé comme suit:

- Monsieur Robert Kieffer, Président de la Caisse de pension des employés privés,
- Monsieur Paul Hansen, Président de l'office des assurances sociales,
- Monsieur Fernand Lepage, fonctionnaire,
- Monsieur Gaston Reinesch, fonctionnaire,
- Monsieur Gary Kneip, indépendant,
- Monsieur Armand Gobber, employé privé,
- Monsieur Serge De Cillia, employé privé,
- Monsieur François Engels, employé privé,
- Monsieur René Pizzaferrri, employé privé,
- Monsieur Marcel Mersch, employé privé,
- Monsieur Gabriel Di Letizia, employé privé,
- Monsieur Armand Drews, employé privé,
- Monsieur René Karsenti, employé privé,
- Monsieur Yves Wagner, directeur de sociétés,
- Monsieur Luc-Henri Jamar, employé privé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

FONDS DE COMPENSATION DE LA SECURITE SOCIALE, SICAV-FIS

Signature

Le Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2008000669/8425/49.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2007, réf. LSO-CL04710. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070172005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2007.

Dewaplus, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 2, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 22.784.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire du 10 octobre 2007

- COMPAGNIE DE REVISION, 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg est réélu en qualité de Réviseur d'Entreprises Agréé pour un nouveau mandat d'un an expirant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2008.

- Messieurs Franck Sarre, résidant 49, clos des Sorbiers, F-57155 Marly, Philippe Amand, résidant 29A, rue Belle-Vue L-7516 Rollingen, Olivier De Jamblinne, résidant 60, rue Albert 1^{er}, L-1117 Luxembourg et Amaury De Laet Derache, résidant 40, Brabandtlaan, B-3090 Overijse sont réélus pour un nouveau mandat d'un an expirant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2008.

Certifié sincère et conforme

Pour DEWAPLUS

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008000631/526/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, réf. LSO-CL03628. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070172016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2007.

TF International Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 85.732.

—
Extrait des Résolutions du Conseil d'Administration prises par voie circulaire le 26 novembre 2007

Le Conseil d'Administration décide:

- d'accepter la démission de Monsieur Jean-André Stammet en tant qu'Administrateur du Conseil d'Administration.
- de coopter, avec effet au 26 novembre 2007, Monsieur Stéphane Ries, résidant professionnellement 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg, comme Administrateur en remplacement de Monsieur Jean-André Stammet, démissionnaire.
- de proposer à la prochaine Assemblée Générale Statutaire de ratifier la cooptation de Monsieur Stéphane Ries.
- que Monsieur Stéphane Ries termine le mandat de son prédécesseur.

Certifié sincère et conforme

Pour TF INTERNATIONAL FUND

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008000629/526/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, réf. LSO-CL03626. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070172018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2007.

Luxcustoms S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8245 Mamer, 19, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 44.650.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Signature

Référence de publication: 2008000263/2266/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2007, réf. LSO-CL03236. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070170804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2007.

LEVY SOEURS, successeurs, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 17, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 11.027.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008000270/2266/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2007, réf. LSO-CL03330. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070170788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2007.

Sislark Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1123 Luxembourg, 9B, Plateau Altmünster.

R.C.S. Luxembourg B 118.764.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 22 novembre 2007

The Sole Partner of the Company has taken the following resolutions:

a. Resignation of managers

The resignations of Mr Christian Bühlmann, with professional address at 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, Mr Thierry Triboulot with professional address at 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg and Mr Alexandre Taskiran with professional address at 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg as managers of the Company are approved.

b. Appointment of managers

- Mr Jean Bernard Zeimet, born in Luxembourg on 5 March 1953, statutory auditor, with professional address at 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg,

- Mr Etienne Gillet, born in Bastogne (Belgium) on 19 September 1968, chartered accountant, with professional address at 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, and

- Mr Alain Charlier, born in Visé (Belgium) on 17 July 1954, chartered accountant, residing at 8, Grand Rue, L-9905 Troisvierges,

are appointed as managers of the Company.

The Company will be in any circumstances validly bound towards third parties by the signature of any manager acting individually.

c. Transfer of registered office

The registered office of the Company is transferred from 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg to 9B, Plateau Altmünster, L-1123 Luxembourg.

Suivi de la traduction française:

Il résulte des résolutions de l'Associé Unique que:

1. Démission des gérants

Les démissions de M. Christian Bühlmann demeurant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, M. Thierry Triboulot demeurant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg et M. Alexandre Taskiran demeurant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg en tant que gérants de la Société sont approuvées.

2. Nomination de gérants

Monsieur Jean Bernard Zeimet, né à Luxembourg le 5 mars 1953, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement au 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg,

Monsieur Etienne Gillet, né à Bastogne (Belgique) le 19 septembre 1968, expert comptable, demeurant professionnellement au 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

Monsieur Alain Charlier, né à Visé (Belgique) le 17 juillet 1954, expert comptable, demeurant au 8, Grand Rue, L-9905 Troisvierges,

sont nommés en qualité de gérants de la Société.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de chaque gérant agissant seul.

3. Transfert de siège

Le siège social de la Société est transféré du 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg au 9B, Plateau Altmünster, L-1123 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008000547/4933/54.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2007, réf. LSO-CK08636. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070171601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2007.

Bushlark Property S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1123 Luxembourg, 9B, Plateau Altmünster.

R.C.S. Luxembourg B 114.132.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 22 novembre 2007

The Sole Partner of the Company has taken the following resolutions:

1. Resignation of managers

The resignations of Mr Christian Bühlmann, with professional address at 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, Mr Thierry Triboulot with professional address at 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg and Mr Alexandre Taskiran with professional address at 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg as managers of the Company are approved.

2. Appointment of managers

- Mr Jean Bernard Zeimet, born in Luxembourg on 5 March 1953, statutory auditor, with professional address at 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg,

- Mr Etienne Gillet, born in Bastogne (Belgium) on 19 September 1968, chartered accountant, with professional address at 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, and

- Mr Alain Charlier, born in Visé (Belgium) on 17 July 1954, chartered accountant, residing at 8, Grand Rue, L-9905 Troisvierges,

are appointed as managers of the Company.

The Company will be in any circumstances validly bound towards third parties by the signature of any manager acting individually.

3. Transfer of registered office

The registered office of the Company is transferred from 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg to 9B, Plateau Altmünster, L-1123 Luxembourg.

Suivi de la traduction française:

Il résulte des résolutions de l'Associé Unique que:

1. Démission des gérants

Les démissions de M. Christian Bühlmann demeurant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, M. Thierry Triboulot demeurant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg et M. Alexandre Taskiran demeurant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg en tant que gérants de la Société sont approuvées.

2. Nomination de gérants

- Monsieur Jean Bernard Zeimet, né à Luxembourg le 5 mars 1953, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement au 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg,

- Monsieur Etienne Gillet, né à Bastogne (Belgique) le 19 septembre 1968, expert comptable, demeurant professionnellement au 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

- Monsieur Alain Charlier, né à Visé (Belgique) le 17 juillet 1954, expert comptable, demeurant au 8, Grand Rue, L-9905 Troisvierges,

sont nommés en qualité de gérants de la Société.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de chaque gérant agissant seul.

3. Transfert de siège

Le siège social de la Société est transféré du 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg au 9B, Plateau Altmünster, L-1123 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008000551/4933/54.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2007, réf. LSO-CK08621. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070171603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2007.

Bluelark Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1123 Luxembourg, 9B, Plateau Altmünster.

R.C.S. Luxembourg B 126.921.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 22 novembre 2007

The Sole Partner of the Company has taken the following resolutions:

a. Resignation of managers

The resignations of Mr Christian Bühlmann, with professional address at 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, Mr Thierry Triboulot with professional address at 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg and Mr Alexandre Taskiran with professional address at 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg as managers of the Company are approved.

b. Appointment of managers

- Mr Jean Bernard Zeimet, born in Luxembourg on 5 March 1953, statutory auditor, with professional address at 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg,

- Mr Etienne Gillet, born in Bastogne (Belgium) on 19 September 1968, chartered accountant, with professional address at 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, and

- Mr Alain Charlier, born in Visé (Belgium) on 17 July 1954, chartered accountant, residing at 8, Grand Rue, L-9905 Troisvierges,

are appointed as managers of the Company.

The Company will be in any circumstances validly bound towards third parties by the signature of any manager acting individually.

c. Transfer of registered office

The registered office of the Company is transferred from 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg to 9B, Plateau Altmünster, L-1123 Luxembourg.

Suivi de la traduction française:

Il résulte des résolutions de l'Associé Unique que:

1. Démission des gérants

Les démissions de M. Christian Bühlmann demeurant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, M. Thierry Triboulot demeurant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg et M. Alexandre Taskiran demeurant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg en tant que gérants de la Société sont approuvées.

2. Nomination de gérants

- Monsieur Jean Bernard Zeimet, né à Luxembourg le 5 mars 1953, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement au 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg,

- Monsieur Etienne Gillet, né à Bastogne (Belgique) le 19 septembre 1968, expert comptable, demeurant professionnellement au 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

- Monsieur Alain Charlier, né à Visé (Belgique) le 17 juillet 1954, expert comptable, demeurant au 8, Grand Rue, L-9905 Troisvierges,

sont nommés en qualité de gérants de la Société.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de chaque gérant agissant seul.

3. Transfert de siège

Le siège social de la Société est transféré du 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg au 9B, Plateau Altmünster, L-1123 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008000552/4933/54.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2007, réf. LSO-CK08638. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070171606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2007.

Shorelark Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1123 Luxembourg, 9B, Plateau Altmünster.

R.C.S. Luxembourg B 111.347.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 22 novembre 2007

The Sole Partner of the Company has taken the following resolutions:

a. Resignation of managers

The resignations of Mr Christian Bühlmann, with professional address at 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, Mr Thierry Triboulot with professional address at 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg and Mr Alexandre Taskiran with professional address at 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg as managers of the Company are approved.

b. Appointment of managers

- Mr Jean Bernard Zeimet, born in Luxembourg on 5 March 1953, statutory auditor, with professional address at 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg,

- Mr Etienne Gillet, born in Bastogne (Belgium) on 19 September 1968, chartered accountant, with professional address at 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, and

- Mr Alain Charlier, born in Visé (Belgium) on 17 July 1954, chartered accountant, residing at 8, Grand Rue, L-9905 Troisvierges,

are appointed as managers of the Company.

The Company will be in any circumstances validly bound towards third parties by the signature of any manager acting individually.

c. Transfer of registered office

The registered office of the Company is transferred from 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg to 9B, Plateau Altmünster, L-1123 Luxembourg.

Suivi de la traduction française:

Il résulte des résolutions de l'Associé Unique que:

1. Démission des gérants

Les démissions de M. Christian Bühlmann demeurant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, M. Thierry Triboulot demeurant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg et M. Alexandre Taskiran demeurant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg en tant que gérants de la Société sont approuvées.

2. Nomination de gérants

Monsieur Jean Bernard Zeimet, né à Luxembourg le 5 mars 1953, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement au 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg,

- Monsieur Etienne Gillet, né à Bastogne (Belgique) le 19 septembre 1968, expert comptable, demeurant professionnellement au 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

- Monsieur Alain Charlier, né à Visé (Belgique) le 17 juillet 1954, expert comptable, demeurant au 8, Grand Rue, L-9905 Troisvierges,

sont nommés en qualité de gérants de la Société.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de chaque gérant agissant seul.

3. Transfert de siège

Le siège social de la Société est transféré du 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg au 9B, Plateau Altmünster, L-1123 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008000553/4933/54.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2007, réf. LSO-CK08640. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070171611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2007.

Woodlark Property S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1123 Luxembourg, 9B, Plateau Altmünster.

R.C.S. Luxembourg B 114.134.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 22 novembre 2007

The Sole Partner of the Company has taken the following resolutions:

a. Resignation of managers

The resignations of Mr Christian Bühlmann, with professional address at 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, Mr Thierry Triboulot with professional address at 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg and Mr Alexandre Taskiran with professional address at 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg as managers of the Company are approved.

b. Appointment of managers

- Mr Jean Bernard Zeimet, born in Luxembourg on 5 March 1953, statutory auditor, with professional address at 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg,

- Mr Etienne Gillet, born in Bastogne (Belgium) on 19 September 1968, chartered accountant, with professional address at 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, and

- Mr Alain Charlier, born in Visé (Belgium) on 17 July 1954, chartered accountant, residing at 8, Grand Rue, L-9905 Troisvierges,

are appointed as managers of the Company.

The Company will be in any circumstances validly bound towards third parties by the signature of any manager acting individually.

c. Transfer of registered office

The registered office of the Company is transferred from 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg to 9B, Plateau Altmünster, L-1123 Luxembourg.

Suivi de la traduction française:

Il résulte des résolutions de l'Associé Unique que:

1. Démission des gérants

Les démissions de M. Christian Bühlmann demeurant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, M. Thierry Triboulot demeurant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg et M. Alexandre Taskiran demeurant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg en tant que gérants de la Société sont approuvées.

2. Nomination de gérants

- Monsieur Jean Bernard Zeimet, né à Luxembourg le 5 mars 1953, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement au 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg,

- Monsieur Etienne Gillet, né à Bastogne (Belgique) le 19 septembre 1968, expert comptable, demeurant professionnellement au 3, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

- Monsieur Alain Charlier, né à Visé (Belgique) le 17 juillet 1954, expert comptable, demeurant au 8, Grand Rue, L-9905 Troisvierges,

sont nommés en qualité de gérants de la Société.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de chaque gérant agissant seul.

3. Transfert de siège

Le siège social de la Société est transféré du 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg au 9B, Plateau Altmünster, L-1123 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008000555/4933/54.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2007, réf. LSO-CK08634. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070171620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2007.

Auto-Moto Ecole Henri Pierre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4660 Differdange, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 85.401.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Signature

Référence de publication: 2008000265/2266/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2007, réf. LSO-CL03234. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070170802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2007.

IBI Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 62, rue Zénon Bernard.

R.C.S. Luxembourg B 89.384.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Signature

Référence de publication: 2008000266/2266/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2007, réf. LSO-CL03220. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070170800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2007.

SGI Ingénierie S.A. Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-6142 Junglinster, 6, rue Rham.

R.C.S. Luxembourg B 7.463.

Au cours de l'assemblée générale ordinaire de SGI INGENIERIE S.A. LUXEMBOURG du 4 mai 2007, il a été décidé de:

- Le renouvellement pour une durée de un an du mandat du Président du Conseil d'Administration de:

Monsieur Marcel Sauber.

- Le renouvellement pour une durée de un an du mandat d'Administrateur de:

Monsieur Andreia Poltera,

Monsieur Laurent Nilles,
Monsieur Lambros Anagnostopoulos,
Monsieur Bruno Thunus.

- La nomination pour une durée de un an en tant qu'Administrateur de:
M. Jean-Pierre Sinner, 75, rue de Grantherm, L-3390 Peppange

Junglinster, le 4 mai 2007.

SGI INGÉNIERIE S.A. LUXEMBOURG

M. Sauber

Président

Référence de publication: 2008000338/2885/24.

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2007, réf. LSO-CJ03994. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070171318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2007.

Prestige Gestion et Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4030 Esch-sur-Alzette, 4, rue Zénon Bernard.

R.C.S. Luxembourg B 115.848.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Signature

Référence de publication: 2008000267/2266/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2007, réf. LSO-CL03228. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070170798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2007.

For You 2, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1424 Luxembourg, 16, rue André Duchscher.

R.C.S. Luxembourg B 116.390.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Signature

Référence de publication: 2008000269/2266/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2007, réf. LSO-CL03230. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070170792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2007.

Direct Mezzanine 2006 Onshore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 116.396.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 19 octobre 2007, a décidé de nommer Christophe Cahuzac résidant professionnellement 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, comme gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 19 octobre 2007, composé comme suit:

- Gerard Meijssen,
- Rosa Villalobos,

- Simon Cresswell,
- Steffen Kastner,
- Eric Goldstein,
- Christophe Cahuzac.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DIRECT MEZZANINE 2006 ONSHORE S.à r.l.

Ch. Cahuzac
Manager

Référence de publication: 2008000459/3521/24.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2007, réf. LSO-CK02835. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070171781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2007.

Boucherie Meunier S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 8, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 117.526.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 13 décembre 2007.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2008000272/601/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2007, réf. LSO-CK07617. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070170767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2007.

Ravarani & Cie Bijouterie-Horlogerie, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 16-18, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 47.998.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2007.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2008000273/601/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, réf. LSO-CK06805. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070170766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2007.

Aubin S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 39.007.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 14 septembre 2007

1. La société anonyme MONTEREY SERVICES S.A. a démissionné de son mandat d'administrateur.
2. La société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. a démissionné de son mandat d'administrateur.
3. Monsieur Hans De Graaf, administrateur de sociétés, né à Reeuwijk (Pays-Bas), le 19 avril 1950, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, président du conseil d'administration, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

4. Mademoiselle Nancy Bleumer, administrateur de sociétés, née à Doetinchem (Pays-Bas), le 30 novembre 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

5. Monsieur Hans de Graaf, pré-qualifié, a été nommé président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 4 décembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour AUBIN S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008000309/29/26.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2007, réf. LSO-CL03143. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070171401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2007.

F.R. Sunrise Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 61.819.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008000275/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2007, réf. LSO-CL03401. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070170764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2007.

Mediterranea Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 80.451.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008000276/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2007, réf. LSO-CL03411. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070170762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2007.

Lara Luxembourg Invest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 86.287.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 novembre 2007

- L'Assemblée ratifie la cooptation au poste d'administrateur de la société de Monsieur Pieter Van Nugteren, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée qui se tiendra en 2013.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de PAN EUROPEAN VENTURES S.A., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui se tiendra en 2013.

- L'Assemblée accepte la démission avec effet immédiat du commissaire aux comptes ORANGEFIELD TRUST (LUXEMBOURG) S.A. (anciennement ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.), ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

- L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ce mandat prendra fin lors de l'assemblée qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 26 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008000534/655/26.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2007, réf. LSO-CL02758. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070172069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2007.

Season International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 42.535.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008000278/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2007, réf. LSO-CK06892. - Reçu 30 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070170761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2007.

Fiduciaire Launach, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 27.451.

Le bilan au 28 février 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI

Experts Comptables

Signature

Référence de publication: 2008000279/642/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2007, réf. LSO-CL03477. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070170960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2007.

PanEuropean Office Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 133.346.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2008000282/220/12.

(070170962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2007.

Domulux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5852 Hesperange, 9, rue d'Iltzig.
R.C.S. Luxembourg B 76.916.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CORFI
Experts Comptables
Signature

Référence de publication: 2008000284/642/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2007, réf. LSO-CL03486C. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070170955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2007.

Alchemy Finance Holding SA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 80.565.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2007.

GODFREY - HIGUET
Avocats
Signature

Référence de publication: 2008000286/4286/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2007, réf. LSO-CL03324. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070170951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2007.

Umbriel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, 7, Z.I. Bombicht.
R.C.S. Luxembourg B 121.800.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks
Notaire

Référence de publication: 2008000289/216/11.

(070171038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2007.

Kapinvest Europe Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 61.653.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 12 novembre 2007

1. La société anonyme MONTEREY SERVICES S.A. a démissionné de son mandat d'administrateur.
2. La société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., a démissionné de son mandat d'administrateur.
3. Madame Monique Juncker a démissionné de son mandat d'administrateur.
4. Le nombre d'administrateurs a été réduit de 4 à 3.
5. Monsieur Sinan Sar, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 juin 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.

6. Monsieur Gérard Birchen, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.

7. Monsieur Gérard Birchen a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 3 décembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour KAPINVEST EUROPE HOLDING S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008000306/29/28.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2007, réf. LSO-CL03147. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070171382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2007.

International Enterprise Consultants S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, 7, Z.I. Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 72.501.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks

Notaire

Référence de publication: 2008000291/216/11.

(070171046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2007.

DIG Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, 7, Z.I. Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 72.033.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks

Notaire

Référence de publication: 2008000293/216/11.

(070171118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2007.

Agora S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach.

R.C.S. Luxembourg B 98.584.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 14 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008000294/3520/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06789. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070171412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2007.

Charlton Delux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 94.833.

Extrait des décisions prises par les associés en date du 27 septembre 2007

1. La société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. a démissionné de son mandat de gérant.

2. Monsieur Benoît Nasr, administrateur de sociétés, né à Charleroi (Belgique), le 26 mai 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée. La société est valablement engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

Luxembourg, le 29 novembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CHARLTON DELUX S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008000305/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2007, réf. LSO-CL03158. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070171366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2007.

Ambitech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4441 Soleuvre, 276, rue Metzlerlach.

R.C.S. Luxembourg B 112.482.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Soleuvre, le 14 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008000296/3520/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06788. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070171413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2007.

Lubelmet, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 53.762.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 19 novembre 2007

- 1) La société anonyme MONTEREY SERVICES S.A. a démissionné de son mandat d'administrateur.
- 2) La société anonyme EURO MANAGEMENT SERVICES S.A. a démissionné de son mandat d'administrateur.
- 3) La société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. a démissionné de son mandat d'administrateur.
- 4) Monsieur Hans de Graaf, administrateur de sociétés, né à Reeuwijk (Pays-Bas), le 19 avril 1950, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.
- 5) Mademoiselle Nancy Bleumer, administrateur de sociétés, née à Doetinchem (Pays-Bas), le 30 novembre 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.
- 6) Madame Monique Juncker, administrateur de sociétés, née à Ettelbrück (Grand-Duché de Luxembourg), le 9 avril 1964, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.
- 7) Monsieur Hans de Graaf a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 29 novembre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour LUBELMET S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008000304/29/30.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2007, réf. LSO-CL03149. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070171360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2007.
